

**VACATION SERVICE ENFANCE - FAMILLE**

Considérant que durant les vacances scolaires, le service enfance famille met en œuvre différentes actions d'animation (accueil collectif de mineurs, mini séjours, ...) et que pour mener à bien ces activités, ce service est amené à recruter des animateurs, le Conseil municipal est invité à retenir les modalités de rémunération suivantes (rémunération brute hors charges) :

<b>MINI SEJOUR</b>	<b>à la journée</b>	<b>½ journée</b>
1 vacation jour/nuite animateur diplômé	75.00 €	37.50 €
1 vacation jour/nuite animateur non diplômé	70.00 €	35.00 €
<b>Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.)</b>		
1 vacation journée complète animateur diplômé	70.00 €	35.00 €
1 vacation journée complète animateur non diplômé	65.00 €	32.50 €

Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartier – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 22 avril 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Par 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,**

**APPROUVE** les modalités de rémunération telles que présentées,

**PRECISE** que celles-ci sont également applicables aux journées de préparation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

<b>VOTE</b>	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 30 avril 2015

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 1.5. MAI 2015

Et de la publication, le... 7 MAI 2015

Fait à Landivisiau, le... 1.5. MAI 2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL


